Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28/05/2019	28/05/2019	2019-8368

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire de camping-cars à BLAYE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Commune de Blaye

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. Denis BALDES, Le Maire

RCS / SIRET : 2 1 3 3 0 0 5 8 5 0 0 0 1 4 — Forme juridique : Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Aménagement d'une aire de camping-cars de plus de 50 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aménagement d'une aire de camping-car de 90 places avec accès contrôlé (barrière, borne de contrôle,...) et une aire de vidange à l'intérieur du site.

L'aménagement d'un bassin de rétention récupérant les eaux de pluies de l'aire de camping-cars avant rejet au fossé et la réalisation d'une voie technique pour l'entretien de la borne de service et l'aire de vidange.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Aujourd'hui, la commune de Blaye exerce une forte attractivité touristique, notamment depuis le classement UNESCO de la Citadelle. Le nombre de Camping-cars, transitant par Blaye, ne cesse d'augmenter et ceux-ci stationnent actuellement devant la Citadelle, le long du Chenal, sur une aire en calcaire.

Afin de leur donner un accueil satisfaisant, à proximité de la Citadelle, la Commune souhaite créer une aire de camping-cars sur la zone UK, zone réservée au fonctionnement des camping-cars et caravanages, selon le PLU.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront :
- terrassement et réalisation de la voie d'accès et des stationnements
- réalisation de l'assainissement des eaux pluviales et du bassin de rétention
- réalisation des réseaux électricité, téléphonie pour la borne de gestion et de service
- réalisation de l'éclairage
- réalisation de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées pour la borne de service et l'aire de vidange
- modelage des espaces verts
- plantation des arbres et arbustes

L'aménagement se décompose de la façon suivante :
- Tranche 1 : aménagement de 43 places de stationnement avec accès contrôlé, aire de vidange et d'un bassin de rétention pour les eaux de pluie.
- Tranche 2 : aménagement d'une voie de desserte technique
- Tranche 3 : aménagement de 47 places de stationnement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès de l'aire sera contrôlé par une borne de gestion, d'une barrière d'accès et d'un digicode pour la sortie de l'aire de stationnement.
L'accès à l'aire de camping-car, via la borne de gestion donnera un accès libre à l'utilisation de l'aire de vidange.

Une voie de desserte technique sera aménagée afin de permettre l'entretien de la borne de service et de l'aire de vidange par les services compétents.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
Dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Chaussée /desserte des stationnements	2 309 m²
Stationnements	2 888 m²
Ilôt / trottoir	26 m²
Aire de vidange	24 m²
Voie de desserte technique	707 m²
Espace vert	7 061 m²
Total aire de camping-cars	13 015 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit "Les Cônes-Est"
33390 BLAYE

parcelle cadastrale : AC n°29 sur la commune de Blaye

Coordonnées géographiques[1] Long. 00°39'53"O Lat. 45°08'07"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. __°__'__"_ Lat. __°__'__"_
Point d'arrivée : Long. __°__'__"_ Lat. __°__'__"_

Communes traversées :

Blaye

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Décret Estuaire
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Dans le site patrimonial remarquable du Verrou de l'Estuaire
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPR de BLAYE 33DDTM20000008 a été approuvé le 17/12/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Dans le périmètre de protection des abords de la Citadelle de Blaye
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	à 200 m de l'Estuaire de la Gironde (FR7200677)
D'un site classé ?	☐	☐	à 400 m de la Citadelle de Blaye (AC1)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit le terrassement en déblais de la voie d'accès et des stationnements, ainsi que le bassin de rétention.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain a un intérêt pour la biodiversité faible. Il est constitué d'une prairie encadrée au Sud et à l'Est par la Plaine des sports constituée de diverses terrains de sport et bâtiments sportifs (terrain de tennis, terrain de rugby, club house rugby, club house football, stade, gymnase,…)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les mesures compensatoires prises dans le cadre de l'aménagement (aménagement du bassin de rétention avec réalisation d'un ouvrage de régulation et d'un clapet anti-retour en sortie du bassin) vont dans le sens de la préservation et de la protection du site NATURA 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet induira le déplacement du trafic situé en centre-ville et aux abords de la Citadelle vers l'aire de camping-cars.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Durant les travaux, les entreprises devront être conforme à la réglementation de Lutte contre le bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Les travaux pourront engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	La borne de gestion et l'aire de vidange seront éclairées par des candélabres de 4m de haut. Des bornes lumineuses de 1 m de haut éclaireront la voie d'accès.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les travaux de viabilisation et la circulation des camping-cars engendrera des rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux de pluie seront récupérées et dirigées vers le bassin de rétention situé à l'Ouest de l'opération pour se rejeter avec un débit régulé vers le fossé pluvial existant sous le chemin du Rampeau.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les rejets de l'aire de vidange seront raccordés au réseau d'assainissement de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'aire de camping-car n'aura un impact visuel que très faible sur le site classé de la Citadelle de Blaye puisque la végétation existante et les futures plantations dans le cadre de l'aménagement permettront sa dissimulation. Le mur délimitant le terrain le long de la route des Cônes sera conservé dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'aménagement du bassin de rétention garantira les risques d'inondation et ainsi il contribue au maintien de la fonctionnalité du milieu naturel.

Un ouvrage de régulation du débit des eaux pluviales est installé à la sortie du bassin de rétention pour ne pas dégrader le réseau récepteur.
La qualité des eaux sera garantie par le fait que le projet prévoit :
- deux réseaux distincts : eaux usées / eaux pluviales
- et l'installation d'un clapet anti-retour au niveau de l'exutoire du bassin de rétention afin d'isoler l'opération en cas de pollution accidentelle.

Il est à noter que le projet d'aménagement prévoit la création d'espaces verts avec la plantation de végétaux d'essences locales qui contribueront à densifier la flore du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
La Notice de présentation du Projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à Blaye le, 24 MAI 2019

Signature

MAIRIE DE BLAYE 33390 (Gironde)

GIRONDE

D E P A R T E M E N T

COMMUNE DE BLAYE

ECTAUR

ingénierie

Benoît GRENIER DE NABINAUD
Chargé d'affaires

120 rue de l'Hôpital
BP 52
33393 BLAYE
bet33@ectaur.fr
Tél : 05 57 42 89 33

COMMUNE DE BLAYE

Aménagement d'une aire de Camping-Car

PERMIS D'AMENAGER

PA1.
LOCALISATION A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

INDICE	DATE	MODIFICATION	
1	29/01/19	Elaboration du plan E18010-PA.dwg	
			29 janvier 2019
			Réf. dossier : E18010

www.ectaur.fr

ECTAUR (33) - siège social :
120, rue de l'Hôpital - BP52
33393 BLAYE CEDEX
Tél : 05 57 42 89 33

ECTAUR (64)
10, impasse du Penin
64140 LONS
Tél : 05 59 32 74 18

Permanence
Place de Paul
64160 MORLAAS
Tél : 05 59 33 67 81

ECTAUR (65)
Rue Jean-Loup Chrétien
65000 TARBES
Tél : 05 62 93 07 33

Plan de Situation

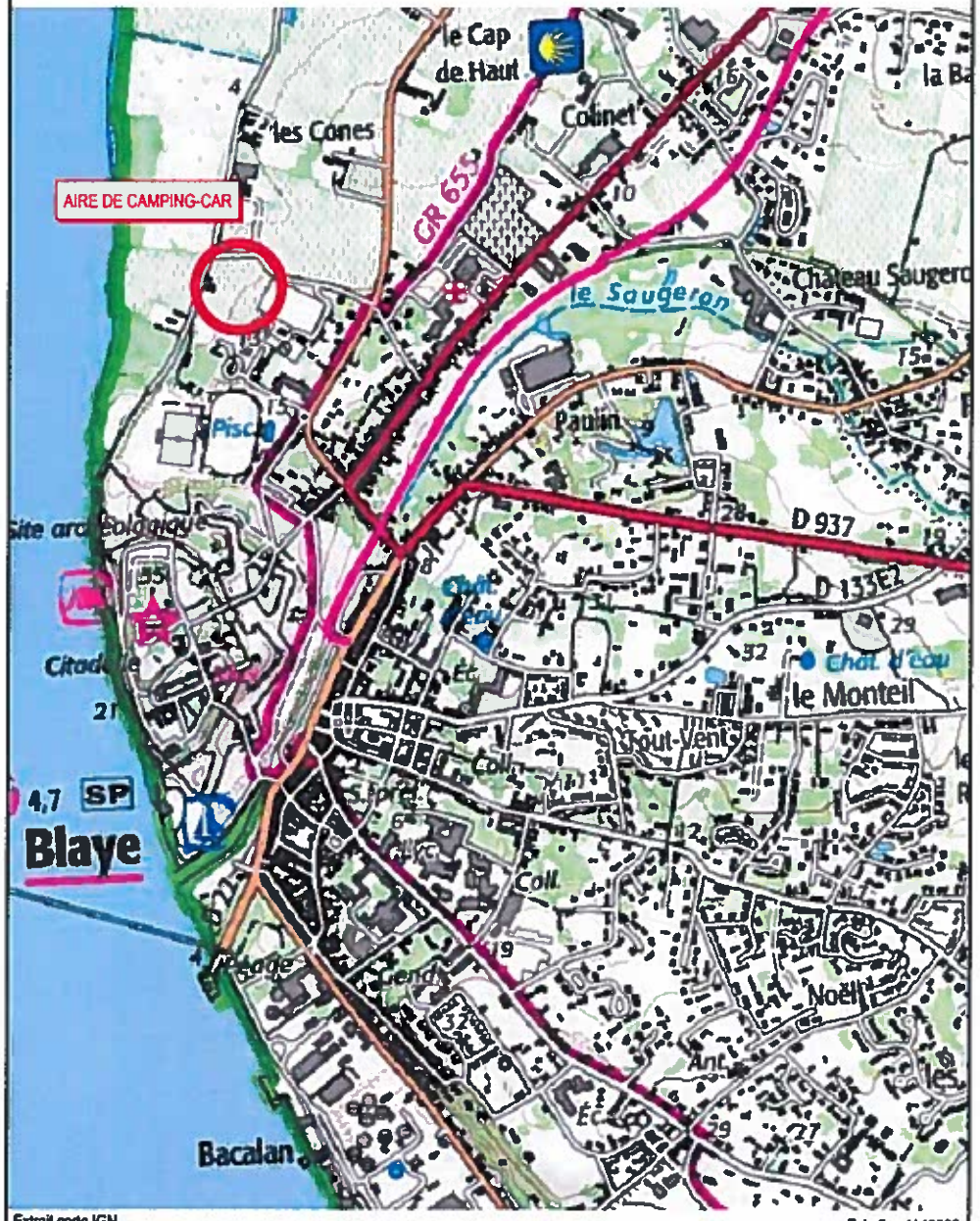

Extrait carte IGN

Echelle : 1/ 10000

ECTAUR
ingénierie

Benoît GRENIER DE NABINAUD
Chargé d'affaires

120 rue de l'Hôpital
BP 52
33393 BLAYE
bet33@ectaur.fr
Tél : 05.57.42.89.33

GIRONDE

D E P A R T E M E N T

COMMUNE DE BLAYE

COMMUNE DE BLAYE

Aménagement d'une aire de camping-car

PERMIS D'AMENAGER

PA2.

NOTICE DE PRESENTATION

INDICE	DATE	MODIFICATION	
1	21/01/19	Elaboration du document	21 janvier 2019
			Réf. dossier : E18010

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA DEMANDE 3

1.1. DESIGNATION 3

1.2. DEMANDEUR 3

1.3. SITUATION REGLEMENTAIRE 3

1.4. ANALYSE DU TERRITOIRE 3

2. PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS 5

2.1. ASPECT GENERAL 5

2.2. CONSTRUCTION EXISTANTE 6

2.3. VEGETATION EXISTANTE 6

2.4. ELEMENTS PAYSAGERS EXISTANTS 7

3. PRESENTATION DU PROJET 9

3.1. AMENAGEMENT DU TERRAIN 9

3.2. ORGANISATION ET COMPOSITION DU PROJET 9

3.3. PRISE EN COMPTE DES CONSTRUCTION ET DES PAYSAGES AVOISINANTS 10

3.4. EQUIPEMENTS COLLECTIFS 10

1. PRESENTATION DE LA DEMANDE

1.1 DESIGNATION

Le terrain faisant l'objet du présent projet est cadastré sur la **commune de BLAYE, section AC numéro 29**, pour une superficie de **13 015 m²**.

1.2 DEMANDEUR

COMMUNE DE BLAYE, le demandeur, demeurant Hôtel de Ville, 7 Cours Vauban –BLAYE.

1.3 SITUATION REGLEMENTAIRE

Le terrain est classé en **zone UK** sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

La zone **UK** couvre un espace de la commune dont la vocation est de recevoir uniquement des constructions ou installations nécessaires au fonctionnement d'une aire de camping-car et de caravanage.

Le terrain est situé dans l'emprise de servitudes de protection des abords des monuments historiques – Périmètre de protection. Il est situé également dans la ville historique de Blaye et ancien bourg de Cussac de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine du Verrou de l'Estuaire.

A cet effet, les murs existants devront être conservés et des cônes de visibilité devront être préservés.

1.4 ANALYSE DU TERRITOIRE

<u>ORGANISATION DU TERRITOIRE</u>

La commune de BLAYE est traversée par la route départementale n°937 du Nord vers l'Est. Elle est bordée à l'Ouest par l'Estuaire de la Gironde, et à l'Est par la route nationale N10 et l'Autoroute A10.

La commune se situe stratégiquement :

- A 20 km de l'Autoroute A10 (Bordeaux-Paris) par le péage de Virsac,
- à 50 km de Bordeaux par l'autoroute A10.
- à 50 km de l'océan via la traversée de la Gironde par le Bac (Blaye-Lamarque).

IMPLANTATION DU BATI

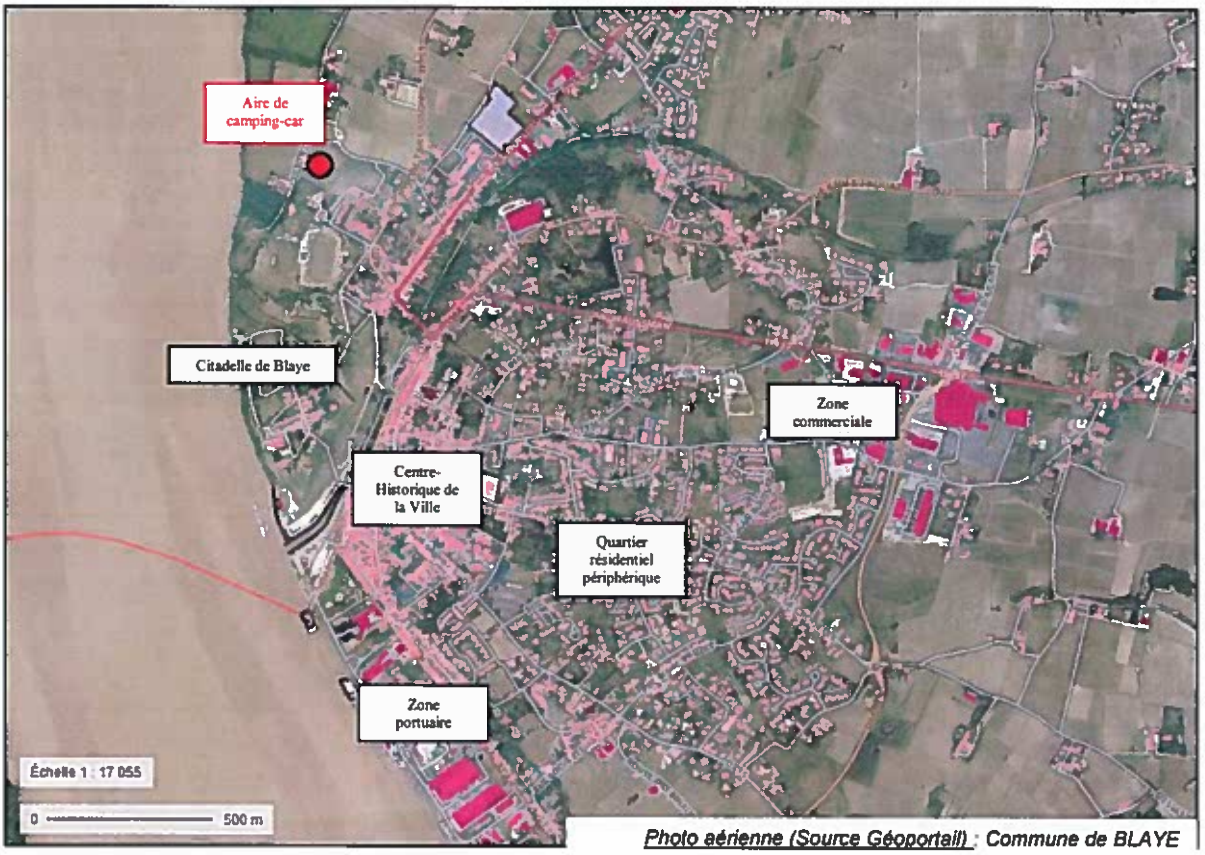

Photo aérienne (Source Géoportail) : Commune de BLAYE

L'aire de camping-car est située au Nord de la Citadelle de Blaye et de son centre historique le long de l'Estuaire de la Gironde.

VEGETATION ET HYDROLOGIE

Située au nord de Bordeaux, Blaye est réputée pour ses vignobles.

Le principal Cours d'eau qui traverse la commune est le « Saugeron » qui se rejette ensuite dans l'Estuaire de la Gironde.

RESEAUX PUBLICS

La commune est desservie par les réseaux d'assainissement Eaux usées, d'assainissement Eaux pluviales, d'électricité, de téléphonie et d'adduction d'eau potable.

2. PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

2.1 ASPECT GENERAL

Le terrain de l'opération projeté est situé au lieu-dit Les Cones-Est, et confronte :

Au Nord: La Route des Cônes (Voie communale n°9) et les domaines « Château Le Cône et Château Marquis de Vauban »,

A l'Est: La Plaine des sports : diverses terrains de sport et bâtiments sportifs (terrain de tennis, et de rugby,...)

Au Sud: Le Plaine des sports : diverses terrains de sport et bâtiments sportifs (club house rugby, club house football, stade, gymnase,...),

A l'Ouest: Le chemin du Rampeau (voie communale n°13), et l'Estuaire de la Gironde

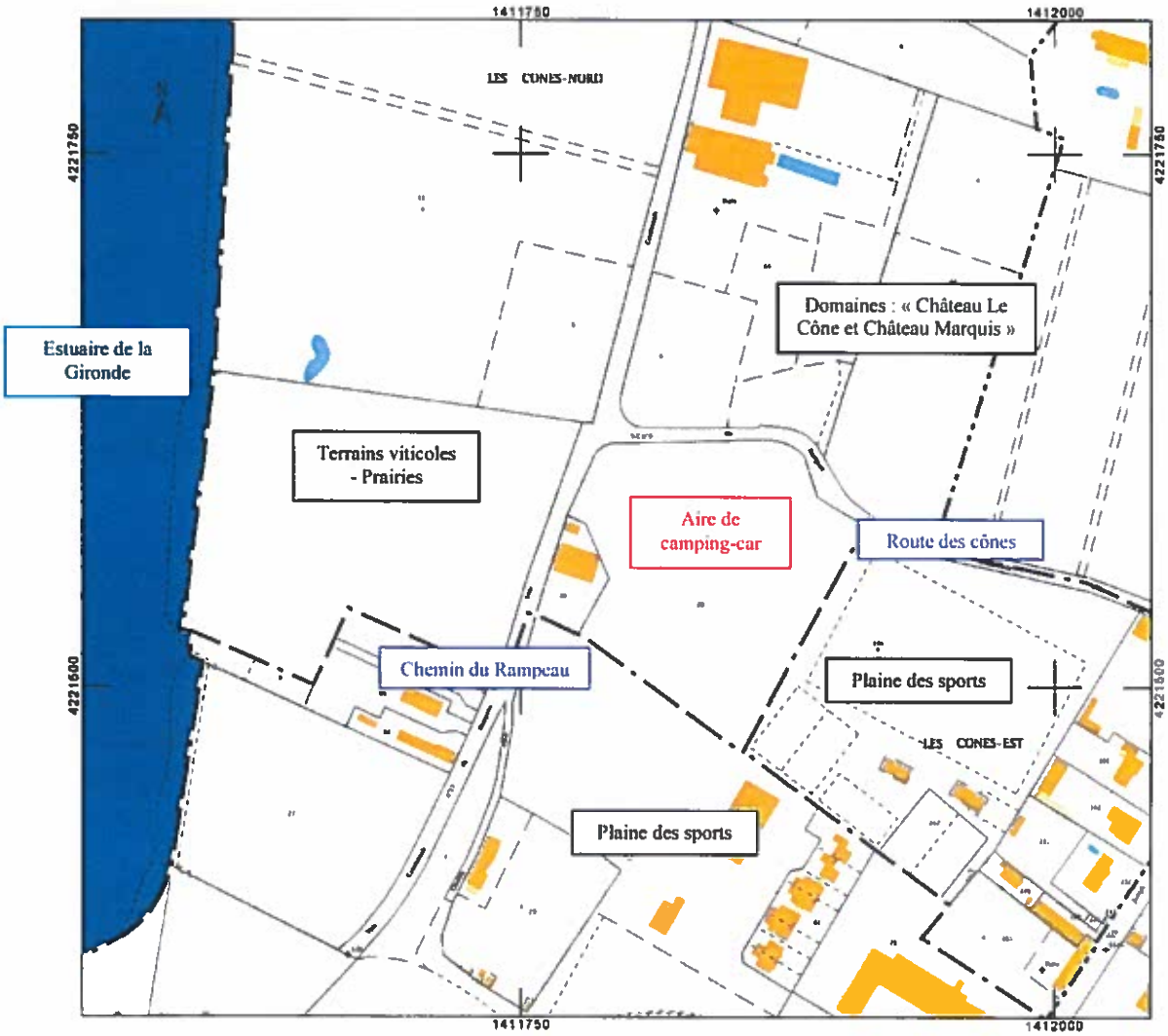

Fond cadastral (Source Cadastre.gouv) : Commune de BLAYE

L'aire de camping-car sera desservie par la route des cônes (VC n°9).

Le terrain est marqué en périphérie par des talus à l'Ouest et à l'Est et par une pente générale d'environ 4% de l'Est vers l'Ouest.

2.2 CONSTRUCTION EXISTANTE

Le terrain est délimité par un mur en pierre de moellons le long de la route des Cônes qui devra être conservé dans le cadre du projet.

Mur existant en moellons d'environ 1,80.m de hauteur
(Vue de la Route des Cônes)

2.3 VEGETATION EXISTANTE

Quelques arbres sont dispersés aux abords du terrain : Frênes, Saules, haie de conifères,...

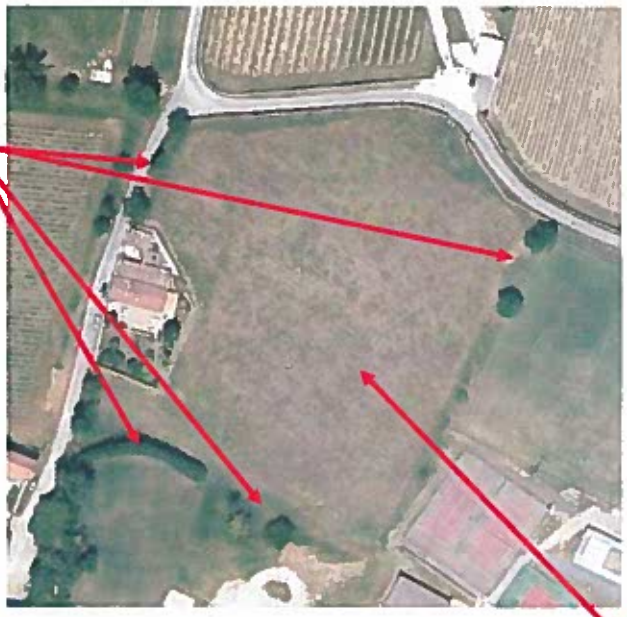

Le terrain est actuellement en état de prairie sur l'ensemble de l'opération.

2.4 ELEMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

La topographie de la future aire camping-car (pente vers l'Ouest) permet un point de vue intéressant vers l'Estuaire de Gironde se situant en contre-bas.

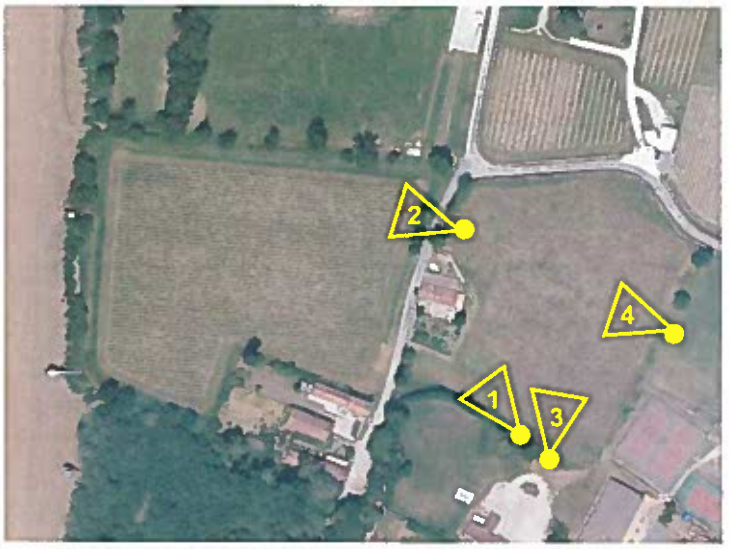

PA6 : Photographies dans l'environnement proche de l'aire de camping-car

L'aire de camping-car n'aura un impact visuel que très faible sur le site classé de la Citadelle de Blaye puisque la végétation existante et les futures plantations dans le cadre de l'aménagement permettront sa dissimulation.

PA7 : Photographies dans l'environnement lointain de l'aire de camping-car

3. PRESENTATION DU PROJET

3.1 AMENAGEMENT DU TERRAIN

Le terrain sera aménagé en aire de camping-car. Celle-ci sera composée d'une voie d'accès et de 90 places de stationnements agrémentées d'espaces verts plantés.

L'aménagement de cette opération s'effectuera en 3 phases.

Les phases sont localisées sur le plan de composition, elles se décomposent de la façon suivante :
- Phase 1 : aménagement de 45 places de stationnement avec accès contrôlé, aire de vidange et d'un bassin de rétention pour les eaux de pluie.
- Phase 2 : aménagement d'une voie de desserte technique
- Phase 3 : aménagement de 45 places de stationnement

3.2 ORGANISATION ET COMPOSITION DU PROJET

L'aire de camping-car sera desservie par une voie nouvelle se raccordant sur la route des Cônes au Nord de l'opération.

L'accès à l'aire sera contrôlé et équipés d'une aire de vidange.

Les voies de desserte des stationnements auront une largeur de 9 m. La voie transversale reliant les stationnements de la phase 1 à la phase 3 aura une largeur de 3,5m avec un sens de priorité pour ceux de la phase 3.

Les stationnements auront une longueur de 8 m par 4 m de large.

L'aménagement des stationnements sera découpé sous forme d'alcôves avec la plantation d'arbres en bosquets et de haies séparatives afin de « casser » l'effet alignement de camping-cars.

Un cheminement piéton enherbé situé de part et d'autre de la voie transversale permettra l'accès au bassin paysager et à la voie de desserte.

Les accotements des places de stationnements seront paysagers et plantés d'arbres d'essences locales.

Une voie de desserte technique sera aménagée afin de permettre l'entretien de la borne de service par les services compétents.

Répartition des superficies

L'ensemble se décompose de la façon suivante:

- Chaussée interne.....2 309 m²
- Stationnements.....2 888 m²
- Ilôt.....26 m²
- Aire de vidange.....24 m²
- Voie de desserte technique.....707 m²
- Espace vert.....7 061 m²

Superficie totale .....13 015 m²

3.3 PRISE EN COMPTE DES CONSTRUCTIONS ET DES PAYSAGES AVOISINANTS

De façon à favoriser l'insertion de l'aire de camping-car dans l'environnement, le projet prévoit :

- la conservation du mur existant situé le long de la route des Cônes en limite Nord du site,

- la mise en valeur du point de vue de l'Estuaire de la Gironde par l'alignement des arbres le long de la voie transversale,

- l'intégration paysagère du bassin de rétention par la plantation d'arbres sur les abords et des pentes adoucies du côté de l'aire de stationnement,

- la plantation d'un alignement d'arbres en limite Est de l'opération afin d'isoler l'aire de camping-car des terrains de rugby et de tennis.

3.4 EQUIPEMENTS COLLECTIFS

VOIRIE

Elle sera composée :

- D'une chaussée en enrobé noir,
- De stationnements camping-cars en concassé sable marqués par des traverses de bois,
- D'une voie de desserte technique en concassé sable,
- D'accotements engazonnés et plantés d'arbres d'essences locales

ECLAIRAGE

L'éclairage sera constitué de 2 candélabres de 4 m de hauteur ; l'un situé à l'entrée de l'aire de camping-car et l'autre au niveau de l'aire de vidange.
Des bornes lumineuses seront positionnées le long de la voie d'accès permettant un éclairage d'ambiance pendant la nuit.

RESEAUX

L'aire de camping-cars sera desservie par les réseaux suivants:

- Assainissement eaux pluviales
- Assainissement eaux usées,
- Eau potable,
- Electricité,
- Télécommunication

Tous ces réseaux seront enterrés afin de n'avoir aucune pollution visuelle au sein de l'aire de camping-cars.

ORDURES MENAGERES

Une aire de ramassage d'ordures ménagères sera aménagée à l'entrée de l'opération le long de la route des Cônes.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Toutes les eaux de pluie (voirie, stationnements,...) seront récupérées et dirigées vers le bassin de rétention situé à l'Ouest de l'opération pour se rejeter avec un débit régulé vers le fossé pluvial existant sous le chemin du Rampeau.

EQUIPEMENTS SPECIFIQUES A L'AIRE DE CAMPING-CAR

L'entrée/sortie de l'aire de camping-car

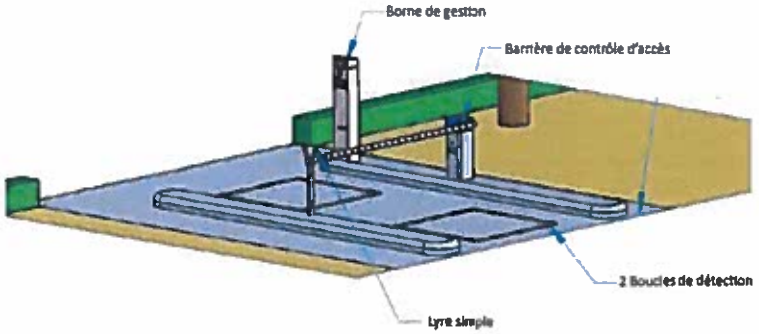

L'accès sera contrôlé par une borne de gestion, d'une barrière d'accès et d'un digicode pour la sortie de l'aire de stationnement.

L'aire de vidange

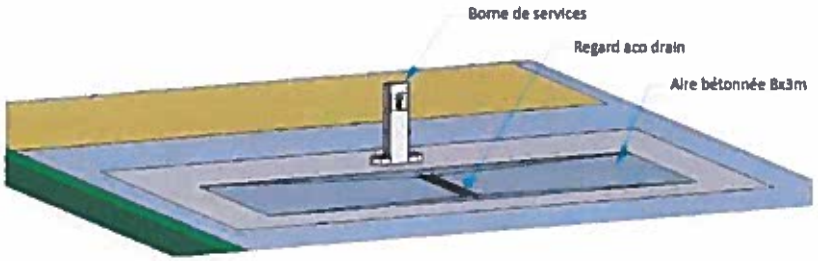

L'accès à l'aire de camping-car, via la borne de gestion donnera un accès libre à l'utilisation de l'aire de vidange.

PALETTE VEGETALE

Strate arbustive

Arbutus unedo Arbousier (p)
Cornus sanguinea Cornouiller sanguin (c)
Corylus avellana Noisetier commun (c)
Crataegus monogyna Aubépine monogyne (c)
Cytisus scoparius Genêt à balais (c)
Frangula alnus Bourdaine (c)
Ilex aquifolium Houx (p)
Ligustrum vulgare Troène commun (p)
Prunus spinosa Prunellier (c)
Rhamnus cathartica Nerprun purgatif (c)
Rosa canina Eglantier (c)
Sambucus nigra Sureau noir (c)
Ulex europaea Ajonc d'Europe (p)

Strate arborée

Acer campestre Erable champêtre (c)
Alnus glutinosa Aulne glutineux (c)
Betula pendula Bouleau verruqueux (c)
Carpinus betulus Charme commun (c)
Fraxinus excelsior Frêne commun (c)
Juglans regia Noyer (c)
Malus sylvestris Pommier sauvage (c)
Populus nigra Peuplier noir (c)
Prunus avium Merisier (c)
Pyrus pyraster Poirier commun (c)
Quercus robur Chêne pédonculé (c)
Salix alba Saule blanc (c)
Tilia platyphyllos Tilleul à grandes feuilles (c)
Ulmus minor Orme champêtre (c)
(c) caduc - (p) persistant

COMMUNE DE BLAYE

Aménagement d'une aire de Camping-car

Lieu-dit : "Les Cones Est"

PROJET

LEGENDE	
	Chaussée.....2 309 m²
	Ilôt.....26 m²
	Aire de vidange.....24 m²
	Stationnement.....2 888 m²
	Voie de desserte technique.....707 m²
	Espace vert.....7 061 m²
	Arbre à planter
	Haie basse à planter
	Emprise de l'opération.....13 015 m²
	Phasage des travaux

ECTAUR
Ingénierie
120 rue de l'Hôpital-BP 52
33393 BLAYE Cedex
Tél: 05.57.42.86.33
bet33@ectaur.fr
www.ectaur.fr

INDICE	DATE	MODIFICATION
1	11/01/19	Elaboration du plan

Echelle : 1/500
Format A3
11 janvier 2019
Réf. dossier : E18010
E18010-PROJET.dwg

COMMUNE DE BLAYE

Aménagement d'une aire de Camping-Car

Site NATURA 2000 aux abords du projet

Echelle : 1/5000